



Communiqué de la Safer de Corse

Covid-19 : La Safer de Corse poursuit sa mission de service public et assure ses prestations

Malgré la crise sanitaire que nous traversons, la Safer de Corse met tout en oeuvre pour assurer la continuité de ses services. Bien que les bureaux soient fermés depuis le 17 mars, les équipes de la région Corse restent à votre disposition pour toute opération foncière rurale et pour répondre à vos questions.

Conformément aux directives gouvernementales, le siège social (Bastia) et le service départemental de Corse-du-Sud (Afa) de la Safer de Corse sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, dans le cadre du plan de continuité de l'activité et grâce à une organisation en télétravail et une mobilisation des collaborateurs, l'ensemble des services et prestations proposés par notre société se poursuit.

« Notre priorité : garder notre Safer en activité tout en préservant la santé de nos salariés et de nos élus.

En cette période difficile, notre but est de gérer au mieux les dossiers en s'adaptant aux circonstances exceptionnelles.

Nous devons anticiper l'avenir et maintenir notre société en ordre de marche en attendant des jours plus tranquilles » indiquent le Président Christian Orsucci et Antoine Vallecalle, Directeur général.

Bien que dans certains cas, les délais de traitement des demandes sont susceptibles d'être impactés, les comités techniques départementaux, instances locales décisionnaires pour les appels à candidatures, sont maintenus pour les candidatures uniques avec des consultations par voie dématérialisée.

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) doivent quant à elles être réalisées par les notaires en préconisant le plus souvent possible la voie dématérialisée.

Toutefois, une ordonnance ministérielle est prévue afin de geler les délais d'instruction avec effet rétroactif au 12 mars 2020.

Nous attendons la décision du gouvernement sur le sujet.

Une cellule de crise nationale est en place depuis une semaine. Tous les jours, avec la Fédération Nationale et les Directeurs de Safer, nous analysons chaque difficulté pour coordonner nos forces et trouver les meilleures solutions juridiques et techniques sans jamais perdre de vue notre mission de service public.

Pour toute question, merci de bien vouloir nous contacter par mail :

Pour le siège social : direction@safer-corse.com

Pour le service départemental de Corse-du-Sud : service2a@safer-corse.com

A salute è l'affarè di tutti !